

Maître GABIN Didier

Huissier de Justice

45 avenue du Maréchal Foch

40000 MONT DE MARSAN

☎ : 05.58.75.10.51.

☎ : 05.58.75.34.21.

✉ : didier.gabin0631@orange.fr

CREDIT AGRICOLE

IBAN N°: FR 76 13306 00937 00002773111 18

**D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COPIE

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE VINGT AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS

A LA DEMANDE DE :

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital social de 1 074 625 500,00 euros, dont le siège social est 1, parvis Corto Maltese, CS 31271 - 33076 BORDEAUX CEDEX, immatriculé au RCS de Bordeaux sous le n° 353 821 028, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 055, titulaire de la carte professionnelle "Transactions sur Immeubles et fonds de commerce" n° CPI 3301 2018 000 035 592 délivrée par la CCI Bordeaux-Gironde, garantie par la CEGI 16, rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX, prise en la personne de son Représentant Légal domicilié en cette qualité au dit siège

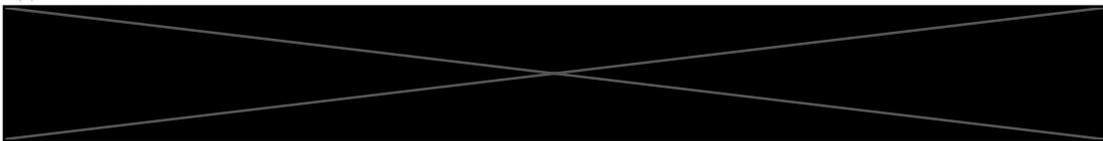
EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte notarié de prêts (n°1734476 et n°1734477) par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes au profit de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] reçu le 19 juin 2008 par Maître Karine DUVIGNAC-DELMAS, Notaire associé à 40000 MONT DE MARSAN,

Je, Me Didier GABIN, Huissier de Justice à MONT DE MARSAN -Landes-, 45, Avenue du Maréchal Foch, soussigné,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante : 9, rue Louis Saint Savin à MONT DE MARSAN –Landes- « Lotissement Hameau des Pins » cadastré : commune de MONT DE MARSAN, section AW, numéro 169 surface 00ha 10a 08ca,

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :



Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 6 avril 2023.

J'ai constaté ce qui suit :

I – DECRPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE :

Maison d'habitation de 128 m2 avec jardin (photos n° 1,2 et 3) comprenant :

- Un salon /salle à manger d'une superficie de 18 m2 (photos n° 4 et 5)
- Un couloir composé d'un placard mural de 10 m2 (photos n° 6 et 7)
- Une cuisine équipée d'une superficie de 12 m2 (photos n° 8 et 9)
- Un cellier de 9 m2
- Un garage de 15 m2 (photo n° 10)
- Une salle de bain de 7 m2 (photo n° 11)
- Un WC
- Quatre chambres dont :
 - une chambre de 11,50 m2 (photo n° 12)
 - une chambre de 11,50 m2 (photo n° 13)
 - une chambre de 11,80 m2 (photo n° 14)
 - une chambre de 10,50 m2 (photo n° 15)

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016	
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	219,16
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	226,83
TVA (20,00 %)	45,37
Total TTC	272,20

Acte dispensé de la taxe



Références : V – 6567

Mandat n° 2 - PVSIMDESC

II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT :

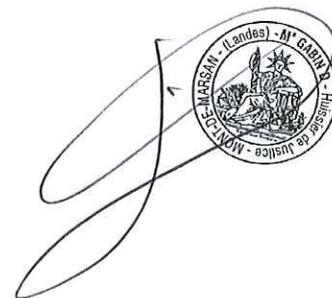
- La maison est occupée par Monsieur [REDACTED] né [REDACTED] et par sa fille [REDACTED] née le [REDACTED], une semaine sur deux.
- Les propriétaires de la maison sont Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] laquelle est née [REDACTED] à [REDACTED], et demeure actuellement [REDACTED]

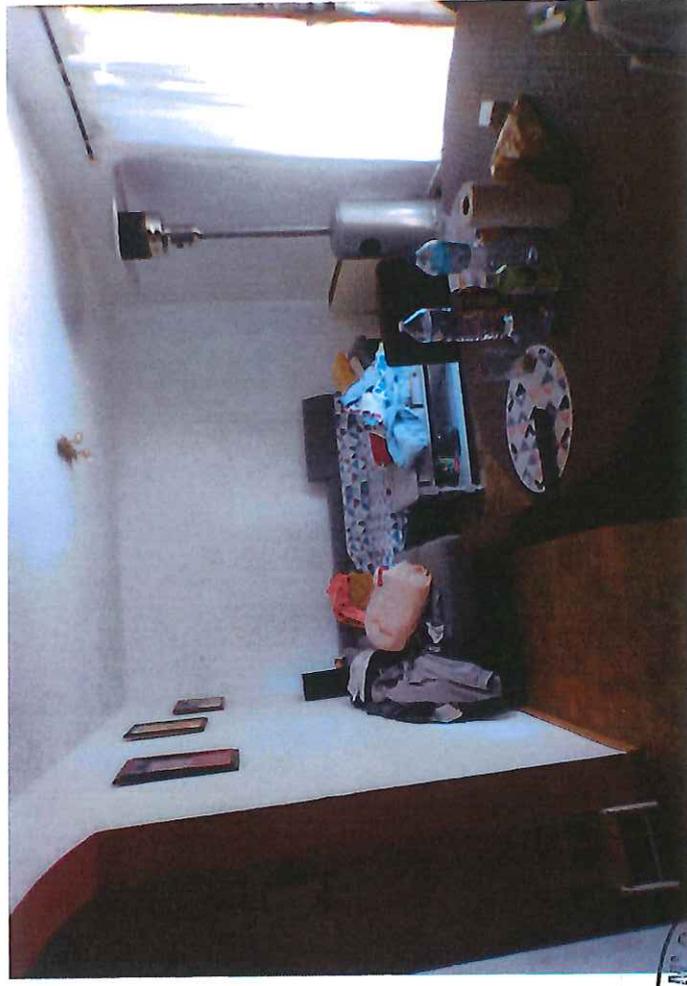
Mes opérations étant terminées, je me suis retiré. Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 20.04.2023 à 13 heures 45 pour se terminer le 20.04.2023 à 14 heures 45, pour une durée d'une heure.

Didier GABIN





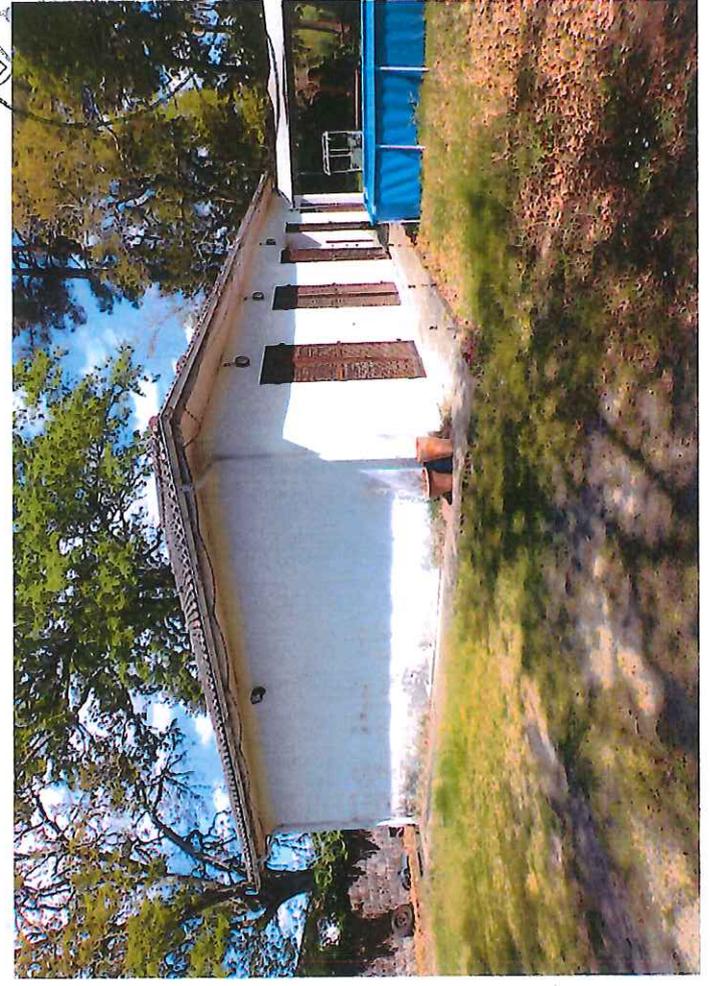
4



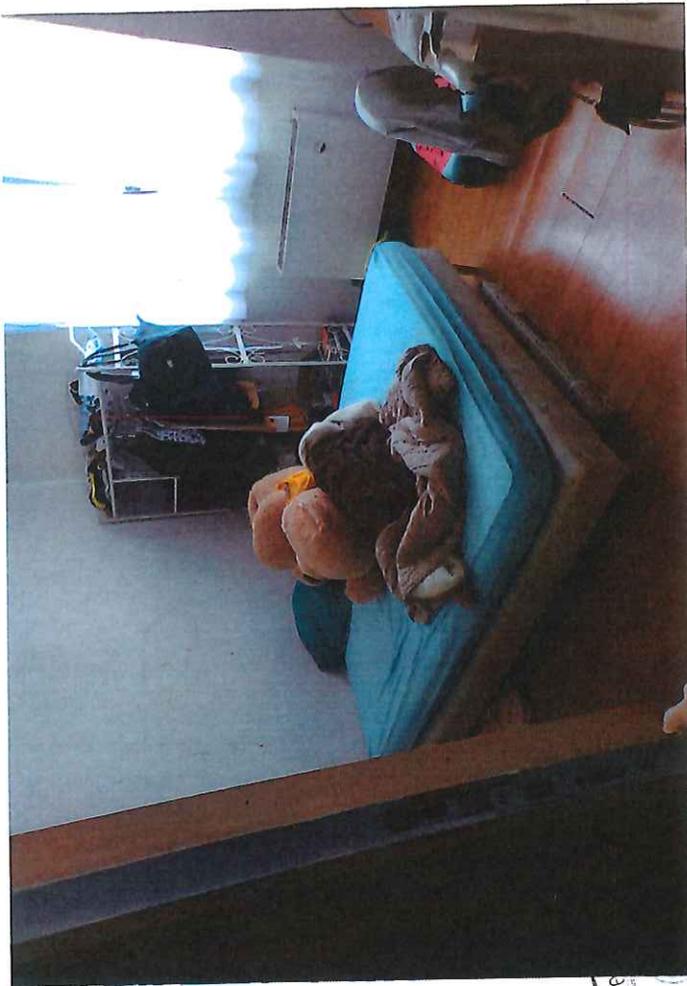
5



2



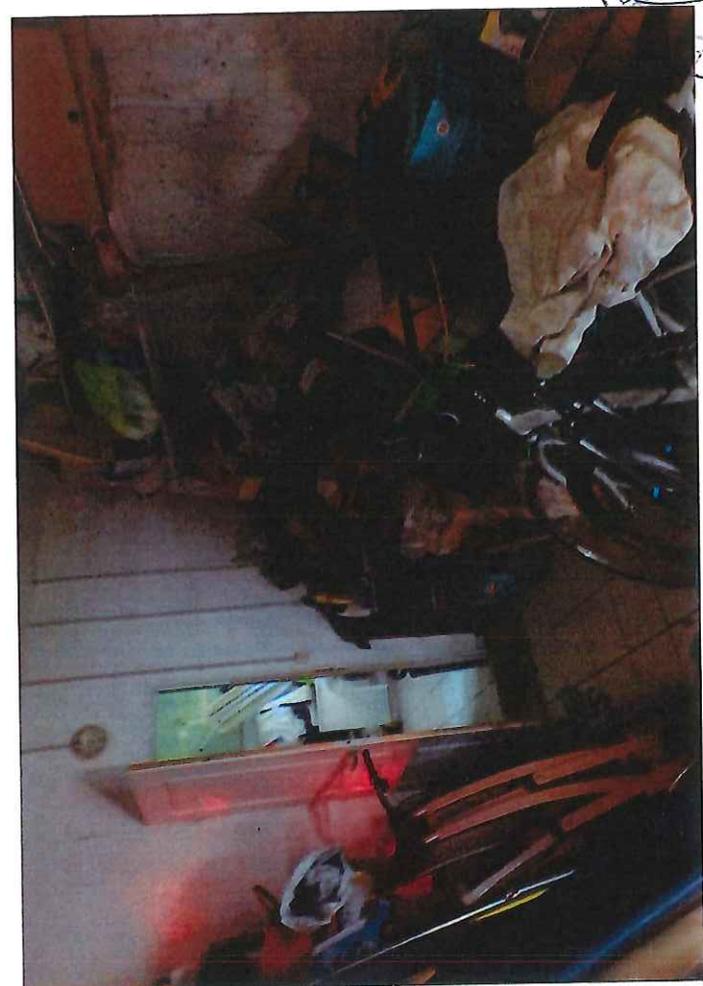
1



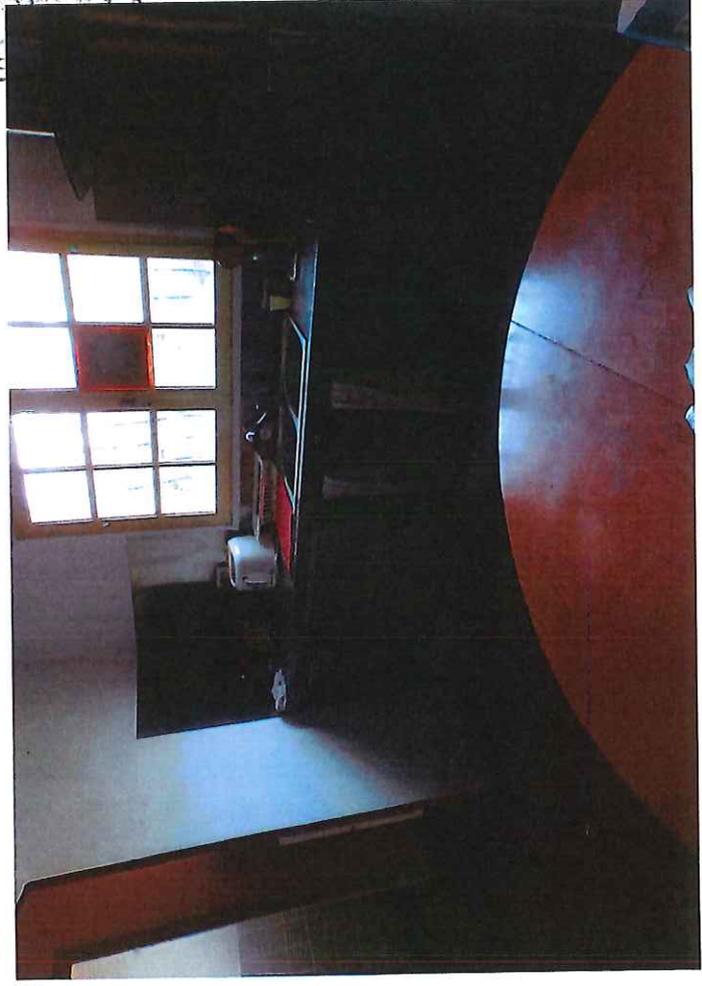
12



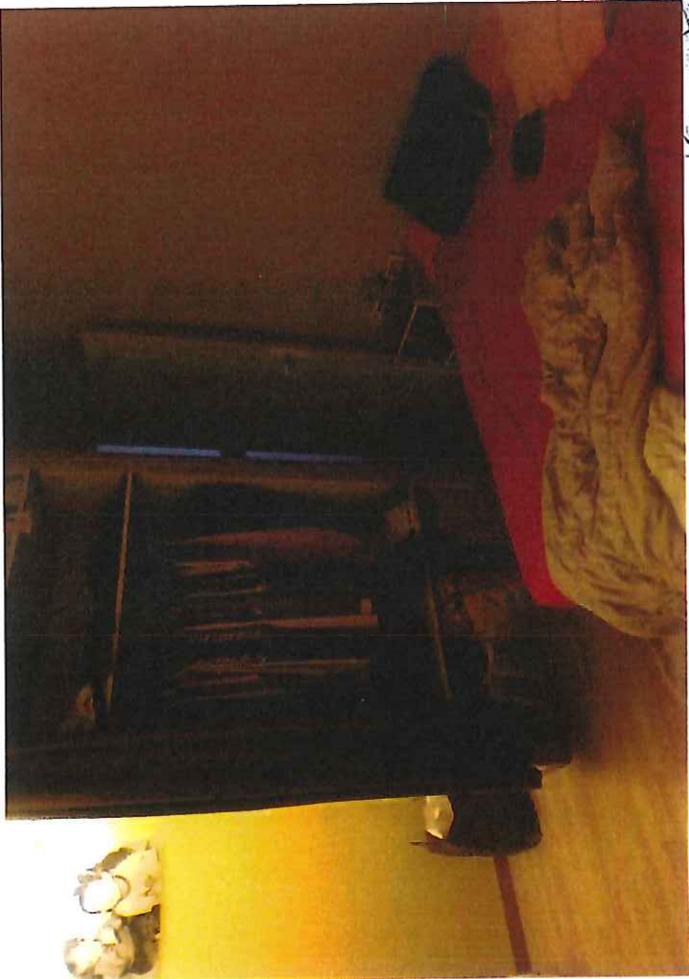
11



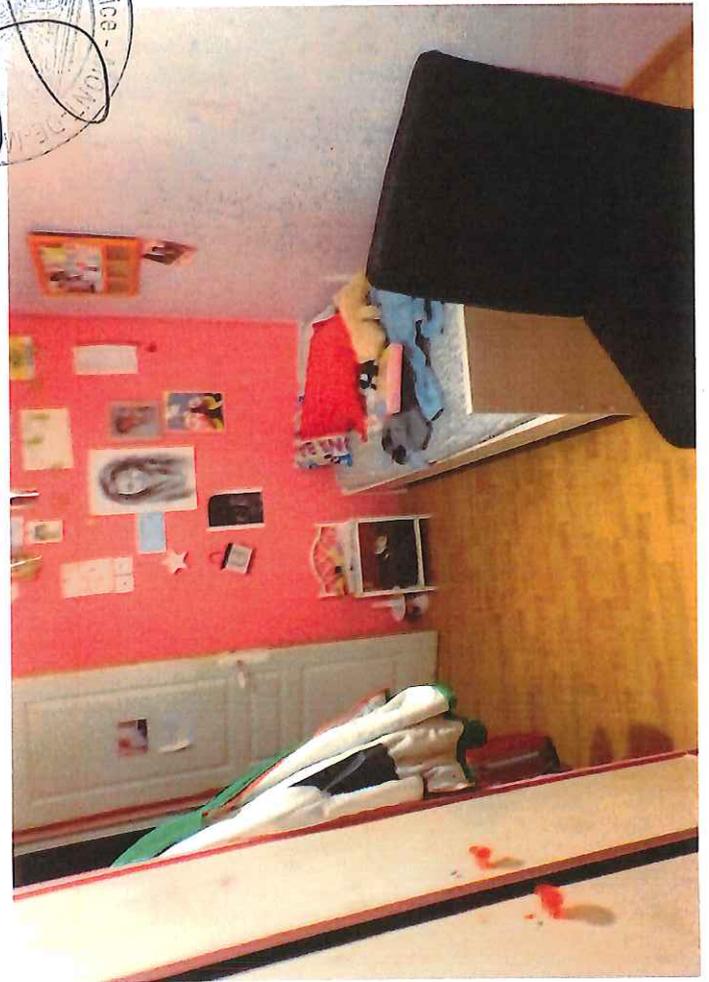
10



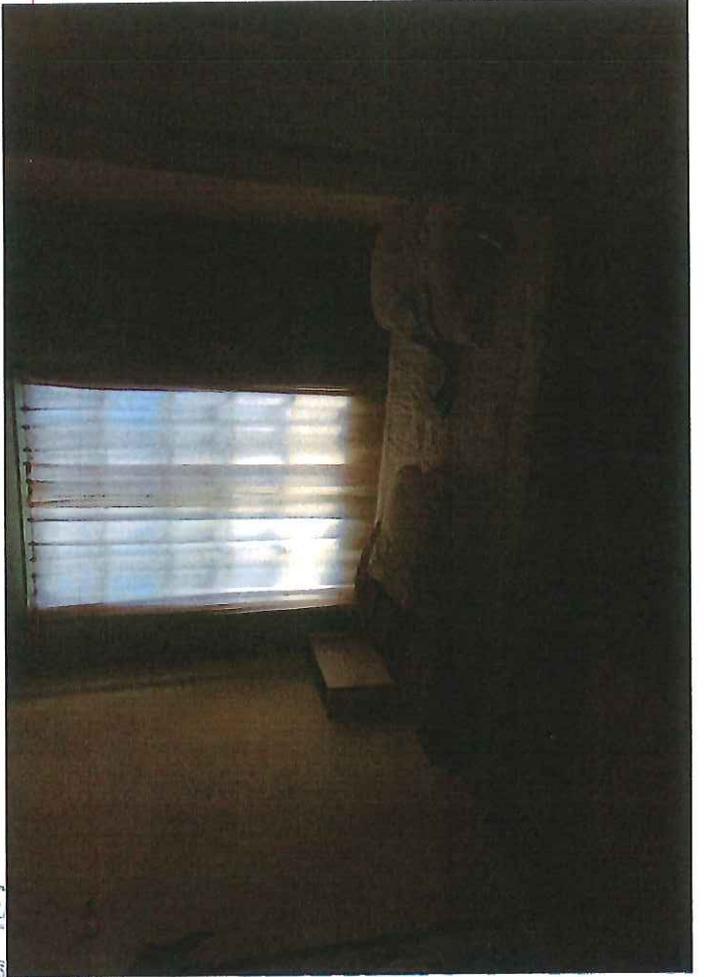
9



11



13



15

Mr. GIBBY D - 12
Justice - 1041 DE
1001